



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	14	3

**OBJET : 00-6 - PERSONNEL MUNICIPAL - EMPLOIS PERMANENTS - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS PERMANENTS**

0 Original  
0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

236549

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le 18 JUIL. 2019  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 19 JUIL. 2019

Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2019

Le vendredi 12 juillet 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Marine VALLEE, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY  
Mme Marina LONVIS à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE  
Mme Martine SAVALLI à Mme Angèle MURATORI  
M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD  
Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI  
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Vanessa LELLOUCHE  
Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI  
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

## 00-6 - PERSONNEL MUNICIPAL - EMPLOIS PERMANENTS - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS PERMANENTS

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Le tableau des effectifs du personnel de la Ville, annexé aux budgets primitifs et aux comptes administratifs, dresse l'état des emplois permanents ayant fait l'objet d'une autorisation budgétaire. Cet état regroupe l'ensemble des emplois permanents, titulaires ou non titulaires, à temps complet ou incomplet, pourvus ou vacants.

La liste des emplois figurant sur le tableau des effectifs est tenue à jour en permanence afin de refléter les modifications de la structure du personnel municipal.

Ces modifications qui découlent le plus souvent d'une évolution propre du personnel municipal peuvent également prendre en compte les évolutions institutionnelles qui modifient la structure des grades et des cadres d'emplois ou les missions nouvelles prises en charge par les services municipaux.

Durant le dernier trimestre 2018 ainsi que le 1er semestre 2019, les effectifs ayant évolué, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs dans les conditions suivantes :

### **A. Budget Principal**

#### **1. Modifications liées aux nécessités de service :**

**A** Dans le cadre de la résorption des emplois à temps non complet et dans le but de lutter contre cette forme de précarité, il est nécessaire d'adapter les effectifs en conséquence :

DGA Vie Sociale et Culturelle – Directions Education et Jeunesse Loisirs

- Suppression de **seize** emplois d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, **onze** à 50% et **cinq** à 90%,
- Création de **dix** emplois d'adjoint territorial d'animation à temps complet.

Ces modifications d'effectif n'entraîneront aucun impact budgétaire.

**B** Les effectifs sont adaptés afin de répondre dans les meilleures conditions aux besoins exprimés par le Service et aux attentes des usagers :

DGA Vie Sociale et Culturelle – Direction de l'Education

- Suppression d'**un** emploi de moniteur-éducateur territorial à temps complet,
- Création d'**un** emploi d'assistant territorial socio-éducatif à temps complet.

DGA Vie Sociale et Culturelle – Direction Petite Enfance

- Suppression d'**un** emploi d'infirmier territorial à temps complet,
- Création d'**un** emploi de puéricultrice territoriale à temps complet.

DGA Aménagement et Développement Durable du Territoire

- Suppression d'**un** emploi d'équivalent attaché à temps complet,
- Création d'**un** emploi d'attaché territorial à temps complet.

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

**C** Les évolutions de la demande du public en matière d'enseignement musical conduisent l'Administration à faire évoluer l'offre du Service Conservatoire :

DGA Vie Sociale et Culturelle – Direction Animation et Activités Culturelles

La répartition des enseignements entre les titulaires de certains emplois non complets d'enseignants artistiques est modifiée en conséquence.

Réglementairement, cette procédure implique la suppression de certains emplois à temps non complet devenus inadaptés à l'état des besoins et la création concomitante de nouveaux emplois dimensionnés à l'évolution de la demande d'enseignement :

- **Suppression de cinq emplois** d'assistants territoriaux d'enseignement artistique à temps non complet (15%, 3 à 30% et 45% d'un temps complet) et **création concomitante de cinq emplois** d'assistants territoriaux d'enseignement artistique à temps non complet (20%, 40%, 2 à 45% et 50% d'un temps complet).

## 2. Evolutions de carrière des agents :

Certains agents lauréats des concours professionnels sont appelés à exercer de nouvelles fonctions dans de nouveaux grades. Il convient alors de procéder à la création des emplois d'avancement. Simultanément certains emplois vacants devenus inutiles sont supprimés.

- Suppression de **quatre** emplois d'agent de maîtrise territorial à temps complet,
- Suppression d'**un** emploi d'adjoint technique territorial à temps complet,
- Création de **cinq** emplois de technicien territorial à temps complet.

En outre, les évolutions de carrière de certains agents territoriaux inscrits sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne ou lauréats de concours ou d'exams professionnels ont des conséquences en terme de gestion des emplois, la promotion des lauréats entraînant la création des emplois correspondants et la suppression concomitante des anciens emplois qui cessent d'être occupés.

Seront créés pour permettre la promotion d'agents municipaux inscrits sur liste d'aptitude :

- **un** emploi d'attaché territorial,
- **un** emploi de conservateur territorial du patrimoine,
- **un** emploi d'assistant territorial de conservation du patrimoine,
- **un** emploi de rédacteur territorial,
- **deux** emplois d'animateur territorial,
- **trois** emplois de technicien territorial,
- **cinq** emplois d'agent de maîtrise territorial.

Seront concomitamment supprimés :

- **un** emploi de rédacteur territorial,
- **un** emploi d'attaché territorial de conservation du patrimoine,
- **un** adjoint du patrimoine territorial,
- **un** emploi d'adjoint administratif territorial,
- **deux** emplois d'adjoint d'animation territorial,
- **trois** emplois d'agent de maîtrise territorial,
- **cinq** emplois d'adjoint technique territorial.

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

3. Transfert d'agents en direction de l'Assainissement et de l'Antibes Azur Arena (AAA) :

Deux emplois sont transférés vers l'état des effectifs de l'Assainissement ainsi que deux emplois vers l'état des effectifs de l'AAA dans les conditions suivantes :

- Suppression de **deux** emplois de technicien territorial à temps complet (vers l'Assainissement),
- Suppression d'**un** emploi d'attaché territorial à temps complet et d'**un** emploi d'opérateur territorial des APS (vers AAA).

**B. Budget Annexe Assainissement**

Dans le prolongement des suppressions énoncées ci-dessus, il convient de procéder à la :

- Création de **deux** emplois de technicien territorial à temps complet.

**C. Budget Annexe AAA**

Dans le prolongement des suppressions énoncées ci-dessus, il convient de procéder à la :

- Création d'**un** emploi d'attaché territorial à temps complet,
- Création d'**un** emploi d'opérateur territorial des APS à temps complet.

L'ensemble de ces modifications produiront effet au 01/08/2019.

OUÏ CET EXPOSÉ  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs découlant de la prise en compte de ces évolutions.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.00-6 - PERSONNEL MUNICIPAL - EMPLOIS PERMANENTS - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS PERMANENTS -

---

Date de transmission de l'acte : 19/07/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 19/07/2019

---

Numéro de l'acte : DCM-2365-19 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190712-DCM-2365-19-DE

---

Date de décision : 12/07/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.